

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHINMAIRIE
DE
SAUSHEIM

JG/LB

RAPPORT DE PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2021 à 10 h 00

POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Procès-Verbal de la séance du 15 février 2021.

Vous voudrez bien en délibérer.

FINANCES

POINT N°2 : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Communal.

① Calcul du résultat net de 2019 (Pour rappel)

Section	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	8 981 903,67	10 100 962,12	1 119 058,45	3 389 162,85
Investissement	2 315 834,49	3 237 032,78	921 198,29	- 669 228,20
Total	11 297 738,16	13 337 994,90	2 040 256,74	2 719 934,65

② Tableau des résultats d'exécution de l'exercice 2020

Section	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investisst. en 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	3 389 162,85	1 300 000,00	8 460 612,55	9 914 597,01	1 453 984,46	3 543 147,31
Investissement	- 669 228,20		5 502 202,95	5 450 439,17	- 51 763,78	- 720 991,98
Total	2 719 934,65	1 300 000,00	13 962 815,50	15 365 036,18	1 402 220,68	2 822 155,33

③ Tableau récapitulatif par chapitre de la section de fonctionnement 2020

Chapitres	Budget 2020	Emis 2020	Chapitres	Budget 2020	Emis 2020
011 Charges à caractère général	2 167 700,00	1 955 317,56	013 Atténuations de Charges	30 000,00	95 370,13
012 Charges de personnel	3 180 000,00	3 125 796,24	70 Produits des Services	77 000,00	119 245,98
014 Atténuations de charges	595 000,00	582 389,00	73 Impôts et Taxes	8 410 134,00	8 593 190,96
65 Autres Charges de Gestion	2 173 300,00	2 077 154,33	74 Dotations Subventions	379 000,00	451 857,82
66 Charges Financières	35 000,00	33 462,08	75 Autres Produits de Gestion	411 000,00	425 849,09
67 Charges Exceptionnelles	7 000,00	2 952,72	77 Produits Exceptionnelles	20 010,00	211 705,93
022 Dépenses imprévues	123 306,85				
Total Dépenses Réelles	8 281 306,85	7 777 071,93	Total Recettes Réelles	9 327 144,00	9 897 219,91
023 Vir.à la Sec.Invest.	2 603 000,00		002 Excédent de fonctionnement	2 089 162,85	
042 Opé.Ordre de transferts	550 000,00	683 540,62	042 Opé.Ordre de transferts	18 000,00	17 377,10
Total Dépenses d'Ordre	3 153 000,00	683 540,62	Total Dépenses d'Ordre	2 107 162,85	17 377,10
TOTAL GENERAL	11 434 306,85	8 460 612,55	TOTAL GENERAL	11 434 306,85	9 914 597,01

④ Tableau récapitulatif par chapitre de la section d'investissement 2020

Chapitres	Budget 2020	Emis 2020	Chapitres	Budget 2020	Emis 2020
10 Dotations, fonds divers			10 Dotations (hors 1068)	150 000,00	244 761,88
13 Subventions d'investissement			1068 Excédent de fonctionnement	1 300 000,00	1 300 000,00
16 Emprunts	410 000,00	408 716,80	13 Subventions d'invest.		7 950,00
20 Immobilisations incorporelles	48 872,96	4 760,40	16 Emprunts		
204 Subventions d'équipements	74 300,00	49 575,60	165 Dépôts et cautionnement reçu		950,00
21 Immobilisations corporelles	1 860 230,49	407 380,06			
23 Immobilisations en cours	1 406 636,89	1 401 156,32			
020 Dépenses imprévues	115 731,46				
Total Dépenses Réelles	3 915 771,80	2 271 589,18	Total Recettes Réelles	1 450 000,00	1 553 661,88
040 Opérations d'ordre	18 000,00	17 377,10	040 Opérations d'ordre	550 000,00	683 540,62
041 Opérations patrimoniales	4 700 000,00	3 213 236,67	041 Opérations patrimoniales	4 700 000,00	3 213 236,67
			021 Vir.de la Sect° de fonctionnement	2 603 000,00	
			024 Produits de cession		
Total Dépenses d'Ordre	4 718 000,00	3 230 613,77	Total Dépenses d'Ordre	7 853 000,00	3 896 777,29
001 Solde d'exécut° d'investisst	669 228,20				
TOTAL GENERAL	9 303 000,00	5 502 202,95	TOTAL GENERAL	9 303 000,00	5 450 439,17

En définitive, le résultat de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2020 pour le budget communal se solde de la façon suivante :

- Par un excédent de fonctionnement de : **3 543 147.31€**
- Par un déficit d'investissement de : **720 991.88 €**

Soit un excédent global pour l'exercice 2020 de : **2 822 155.33 €**

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°3 : COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL

Les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2020 établi par le Percepteur sont en tous points conformes à ceux du compte administratif et s'établissent comme suit :

Opérations de l'exercice 2020

Section	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	8 460 612,55	9 914 597,01	1 453 984,46
Investissement	5 502 202,95	5 450 439,17	- 51 763,78
Total	13 962 815,50	15 365 036,18	1 402 220,68

Résultat de clôture de l'exercice 2020

Section	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investisst. en 2020	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	3 389 162,85	1 300 000,00	1 453 984,46	3 543 147,31
Investissement	- 669 228,20		- 51 763,78	- 720 991,98
Total	2 719 934,65	1 300 000,00	1 402 220,68	2 822 155,33

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°4 : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe de l'Eau.

① Tableau récapitulatif des opérations de l'exercice 2020

Section	Dépenses de l'exercice 2020	Recettes de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020
Exploitation	66 793,93	71 263,88	4 469,95
Investissement	127 302,18	110 571,58	- 16 730,60
Total	194 096,11	181 835,46	- 12 260,65

② Tableau des résultats d'exécution de l'exercice 2020

Section	Résultat de clôture 2019	Part affecté à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Exploitation	149 023,25	57 000,00	4 469,95	96 493,20
Investissement	21 767,00		- 16 730,60	5 036,40
Total	170 790,25	57 000,00	- 12 260,65	101 529,60

Page | 4

③ Tableau récapitulatif par chapitre de la section d'exploitation 2020

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2020	Emis 2020	Chapitre	Budget 2020	Emis 2020
011 Charges à caractère général	13 023,25	6 621,30	70 Produits des Services	65 000,00	71 263,88
66 Charges Financières	7 000,00	6 601,05	75 Autres pdts gestion		
67 Charges Exceptionnelles			77 Produits exceptionnels		
Total Dépenses Réelles	20 023,25	13 222,35	Total Recettes Réelles	65 000,00	71 263,88
023 Virement à la section de fonct.	82 000,00				
042 Opé.Ordre de transferts	55 000,00	53 571,58			
Total Dépenses d'Ordre	137 000,00	53 571,58	Total Recettes d'Ordre	-	-
			R002 Résultat N-1 Reporté	92 023,25	
TOTAL GENERAL	157 023,25	66 793,93	TOTAL GENERAL	157 023,25	71 263,88

④ Tableau récapitulatif par chapitre de la section d'investissement 2020

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2020	Emis 2020	Chapitre	Budget 2020	Emis 2020
21 Immobilisations corporelles	169 670,00	91 496,75	1068 Réserves	57 000,00	57 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	36 000,00	35 805,43			
020 Dépenses imprévues	10 097,00				
Total Dépenses Réelles	215 767,00	127 302,18	Total Recettes Réelles	57 000,00	57 000,00
			021 Virement de la section de fonct.	82 000,00	
			040 Opé.Ordre de transferts	55 000,00	53 571,58
Total Dépenses d'Ordre	-	-	Total Recettes d'Ordre	137 000,00	53 571,58
			R002 Résultat N-1 Reporté	21 767,00	
TOTAL GENERAL	215 767,00	127 302,18	TOTAL GENERAL	215 767,00	110 571,58

En définitive, le résultat de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2020 pour le budget eau se solde de la façon suivante :

- Par un excédent d'exploitation de : **96 493.20 €**
- Par un excédent d'investissement de : **5 036.40 €**

Soit un excédent global pour l'exercice 2020 de **101 529.60 €**

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°5 : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE EAU

Les chiffres du compte de gestion pour l'exercice 2020 établi par le Percepteur sont en tous points conformes à ceux du compte administratif et s'établissent comme suit :

Opérations de l'exercice 2020

Section	Dépenses de l'exercice 2020	Recettes de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020
Exploitation	66 793,93	71 263,88	4 469,95
Investissement	127 302,18	110 571,58	- 16 730,60
Total	194 096,11	181 835,46	- 12 260,65

Résultat de l'exercice 2020

Section	Résultat de clôture 2019	Part affecté à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Exploitation	149 023,25	57 000,00	4 469,95	96 493,20
Investissement	21 767,00	-	16 730,60	5 036,40
Total	170 790,25	57 000,00	- 12 260,65	101 529,60

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°6 : AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET COMMUNAL

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du compte administratif voté en principe en même temps que le budget primitif.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, qui s'élève à **3 543 147.31 €**, sera affecté en recette de la section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2021 pour un montant de **1 943 147.31 €** à l'article R002 (Excédent de fonctionnement reporté de N-1) et en recette de la section d'investissement pour un montant de **1 600 000.00 €** à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2020, qui est déficitaire de **720 991.98 €**, devra être inscrit et affecté en dépense de la section d'investissement à l'article D001 (Solde d'exécution négatif reporté de N-1) lors du vote du budget primitif 2021 pour un montant de **720 991.98 €**.

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°7 : AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE EAU

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du compte administratif voté en principe en même temps que le budget primitif.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, qui s'élève à **96 493.20 €**, sera affecté en recette de la section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2021 pour un montant de **59 493.20 €** à l'article R002 (Excédent d'exploitation reporté de N-1) et en recette d'investissement pour un montant de **37 000.00 €** à l'article 1068 (Réserves).

Le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de **5 036.40 €**, devra être inscrit et affecté en recette de la section d'investissement à l'article R001 (Résultat d'exécution positif reporté de N-1) lors du vote du budget primitif 2021 pour un montant de **5 036.40 €**.

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°8 : DETERMINATION DE LA REDEVANCE COMMUNALE EAU – EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la redevance communale eau, au tarif fixé en 2011, maintenu jusqu'en 2020 et ceci conformément au Débat d'Orientations Budgétaires adopté à l'unanimité le 15 février 2021.

	2020	2021
Eau - Prix de base	1,1700	1,1700
Prélèvement en nappe profonde	0,1854	0,1854
Redevance communale	0,2379	0,2379
Total HT	1,5933	1,5933
TVA 5,5 % (Depuis le 01/01/2014)	0,0876	0,0876
Total TTC part eau	1,6809	1,6809

Assainissement SIVOM (fixe + variable-pas de TVA)	0,8785	0,8785
Assainissement part fermier (SIVOM depuis le 01/01/11)	0,9358	0,9384
Redevance pour modernisation réseaux	0,2330	0,2330
Total HT	2,0473	2,0499
TVA 10 % (depuis le 01/01/2014)	0,1169	0,1171
Total TTC part assainissement	2,1642	2,1670

Redevance pour pollution domestique	0,3500	0,3500
TVA 5,5% (Depuis le 01/01/2014)	0,0193	0,0193
Total TTC part pollution domestique	0,3693	0,3693

COUT TOTAL DU METRE CUBE D'EAU	4,2144	4,2172
---------------------------------------	---------------	---------------

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°9 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal est invité à approuver le budget primitif 2021, ses composantes et autoriser sa mise en œuvre. Ce budget traduit en termes comptables les orientations budgétaires, adoptées à l'unanimité le 15 février 2021.

Les Commissions Réunies le 6 mars 2021 ont examiné dans le détail l'ensemble des articles comptables et ont émis un avis favorable unanime.

Le budget annexe du service de l'Eau pour l'exercice 2021 pourrait alors se présenter comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	15 000,20	70	Produits des Services	65 000,00
66	Charges financières	6 000,00			
042	Dotations aux amortissements	58 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	45 493,00	R002	Résultat de clôture N-1	59 493,20
	TOTAL DEPENSES	124 493,20		TOTAL RECETTES	124 493,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	9 529,40	1068	Autres réserves	37 000,00
16	Emprunts	37 000,00	R001	Résultat de clôture N-1	5 036,40
21	Réseaux d'adduction d'eau	99 000,00	040	Amortissements des immobilisations	58 000,00
			021	Virement de la section d'exploitation	45 493,00
	TOTAL DEPENSES	145 529,40		TOTAL RECETTES	145 529,40

Page | 8

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU 2021

Exploitation	Budget Primitif	Restes à Réaliser	Total
Dépenses	124 493,20		124 493,20
Recettes	124 493,20		124 493,20
Investissement			
Dépenses	145 529,40		145 529,40
Recettes	145 529,40		145 529,40
Totaux			
Dépenses	270 022,60		270 022,60
Recettes	270 022,60		270 022,60

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°10 : SUBVENTIONS 2021

En vue d'encourager le tissu associatif, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du Budget Primitif 2021 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

BENEFICIAIRES	PROPOSITIONS 2021
Amicale du Personnel Communal	20 000
Amis de l'orgue	5 000
Bibliothèque Départementale de prêt	290
CCAS	24 000
Club de natation	6 000
CONCORDIA (rembt frais de direction)	6 000
Ecole de Musique (séminaires)	3 500
Ecole de Musique	45 000
Conseil de Fabrique : Chauffage +Electricité	3 000
OMSAP	23 000
Ski Club (Licences + Mercredis des Neiges)	7 000
Sté de Gym : Vins d'honneur (8 mai)	950
ACL : Vins d'honneur (11 novembre)	1 075
Syndicat ZAC Espale	12 000
Téléthon	800
Tour Alsace	13 000
Tournoi Handisport	1 000
Union Départementale Sapeurs-Pompiers	600
Université populaire	400
Prévention routière	200
RPA du Soleil	80 000
SOUS-TOTAL	252 815
Subventions Culturelles	28 000
Subventions Sportives	36 000
Jeunes Licenciés Sportifs	5 000
Subventions Exceptionnelles	13 185
Projets Jeunes	2 000
Classe de Découvertes	4 000
SOUS-TOTAL	88 185
Association le Moulin Dollfus & Noack	407 000
Total des subventions de fonctionnement	748 000

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2021

BENEFICIAIRES	PROPOSITIONS 2021
Association du Moulin de Dollfus & Noack	30 000
Concordia Equipement (à répartir sur 3 ans)	21 000
Ecole de Musique (équipement)	3 500
Total des subventions d'équipement	54 500

Page | 10

Total subventions fonctionnement & équipement	802 500
--	----------------

Le montant total prévisionnel des subventions est de **802 500 €** pour l'exercice 2021.

Les crédits constituent des provisions débloquées sur présentation de factures et/ou de justificatifs.

Les crédits seront prélevés de l'article 6574 (chapitre 65) pour les subventions de fonctionnement, excepté la subvention versée au CCAS qui sera prélevée de l'article 657362.

En ce qui concerne les subventions d'équipement, les crédits seront prélevés de l'article 204 et suivant (chapitre 20).

Vous voudrez bien délibérer.

POINT N°11 : VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES

Le Conseil Municipal est invité à déterminer les taux des taxes foncières pour l'exercice 2021, présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 février 2021. Pour mémoire, en 2016, la Municipalité avait décidé d'augmenter les taux de 1,5 %. Depuis, aucune revalorisation n'avait été souhaitée.

Lors des commissions réunies du 6 mars 2021, il a été proposé de ne pas augmenter les taux 2020.

En 2021, la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par le transfert de l'ex-taxe départementale de taxe foncière bâtie (13.17% pour le Haut-Rhin). Le taux proposé sur le foncier bâti est donc égal au taux communal 2020 (9.52%) majoré du taux départemental 2020.

En 2021, les taux pourraient être définis comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti 22,69 %
- Taxe sur le foncier non bâti 19,55 %

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°12 : DROITS ET TARIFS MUNICIPAUX 2021

1 - Tarifs du cimetière communal :

Cimetière	Tarifs 2021
<u>Tombes simples</u>	
Tombe simple - 15ans	180,00 €
Tombe simple - 30ans	315,00 €
<u>Tombes doubles</u>	
Tombe double - 15 ans	315,00€
Tombe double - 30 ans	560,00€
<u>Tombes triples</u>	
Tombe triple - 15 ans	495,00€
Tombe triple - 30 ans	870,00€
<u>Columbarium</u>	
Columbarium - 15 ans	420,00€
Columbarium - 30 ans	810,00€
<u>Caveau</u>	
Concession pour 1 ^{er} aménagement de caveau – 15 ans	750,00€
Concession pour renouvellement – 15 ans	500,00€
<u>Concession cinéraire - 15 ans</u>	320,00 €
<u>Dispersion de cendres et gravure de plaque - Jardin du Souvenir</u>	120,00 €

Page | 11

2 - Tarifs de la médiathèque municipale :

Médiathèque Municipale	Tarifs 2021
Livres adultes Sausheim	6,00 €
Livres adultes extérieurs	8,00 €
Livres + multimédias adultes de Sausheim	9,00 €
Livres + Multimédias adultes extérieurs	11,00 €
Enfants de moins de 16 ans	
Livres	Gratuit
Multimédia	9,00 €
Photocopies	0,15 €
Impression page internet	0,20 €
Carte perdue	4,00 €

3 - Prestations à la population :

Prestation à la Population	Tarifs 2021
Photocopies	0,15 €

4 - Redevance d'occupation du domaine public :

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, donne lieu au paiement d'une redevance (...) ».

L.2125-3 dispose également que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation ».

L'occupation peut se faire de diverses manières : terrasse mobile, terrasse fixe avec éléments de délimitation, terrasse fixe avec plancher ou terrasse fermée.

Sur la commune à ce jour, seul le restaurant le Farfadet situé au 48 Grand'Rue est concerné par une telle redevance.

Redevance d'occupation du domaine public	Tarifs 2021
Forfait pour Le Farfadet 50 M ² (6 mois d'occupation)	600,00 €
Forfait au M ² par mois d'occupation	2,00 €

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°13 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Primitif 2021, ses composantes et autoriser sa mise en œuvre.

Ce budget traduit en termes comptables les orientations budgétaires, adoptées à l'unanimité le 15 février 2021.

Les Commissions Réunies, le 6 mars 2021, ont examiné dans le détail l'ensemble des articles comptables et ont émis un avis favorable unanime.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2021 pourrait se présenter comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	2 272 000,00	013	Atténuations de charges	40 000,00
012	Charges de personnel	3 246 144,00	70	Produits des services	78 000,00
014	Atténuation de produits	593 000,00	73	Impôts et taxes	8 425 500,00
65	Autres charges de gestion courante	2 158 000,00	74	Dotations, subventions et participations	410 500,00
66	Charges financières	23 000,00	75	Autres de produits de gestion courante	421 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	77	Produits exceptionnels	20 000,00
022	Dépenses imprévues	112 003,31	042	Opérations de transferts entre sections	9 000,00
023	Virement section d'investissement	2 385 000,00			
042	Opérations d'ordre : amortissements	550 000,00			
			002	Résultat fonctionnement 2020	1 943 147,31
	TOTAL DEPENSES	11 347 147,31		TOTAL RECETTES	11 347 147,31

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	420 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles	32 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 600 000,00
204	Subv. d'équipement versées	54 500,00			
21	Immobilisations corporelles	1 542 782,50			
23	Immobilisations en cours	1 310 000,00			
020	Dépenses imprévues	143 825,28			
R à R	Restes à Réaliser 2020	451 900,24	040	Opérations d'ordre : amortissements	550 000,00
040	Ecritures de régularisation immob.	9 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 385 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00
001	Solde d'exécution 2020	720 991,98	024	Produits des cessions	
	TOTAL DEPENSES	7 685 000,00		TOTAL RECETTES	7 685 000,00

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Fonctionnement	Budget Primitif	Restes à Réaliser	Total
Dépenses	11 347 147,31		11 347 147,31
Recettes	11 347 147,31		11 347 147,31
Investissement			
Dépenses	7 233 099,76	451 900,24	7 685 000,00
Recettes	7 685 000,00		7 685 000,00
Totaux			
Dépenses	18 580 247,07	451 900,24	19 032 147,31
Recettes	19 032 147,31		19 032 147,31

Vous voudrez bien en délibérer.

ADMINISTRATION GENERALE **POINT N°14 : RAPPORT D'ACTIVITE M2A**

En application de l'article L. 5211-39 du CGCT « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus [...]* »

Les 17 domaines d'actions sont les suivants :

1. Le développement économique et l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> - Label « Territoires d'industrie » (création et développement de partenariat entre notamment les universités, les entreprises et les financeurs) - Campus d'excellence Industrie du futur et numérique (formation du CAP au doctorat)

2. L'aménagement du territoire et ses infrastructures
<ul style="list-style-type: none"> - Salle d'escalade la plus haute de France (25m) implantée à DMC - L'écosystème de KMO (kilomètre zéro) au cœur de la friche industrielle de la Fonderie avec 1000m² dédié à la transformation numérique de l'industrie
3. L'attractivité et le tourisme
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du programme Horizon Afrique au Parc zoologique et botanique dans une logique de protection des espèces menacées avec l'arrivée des okapis - Renouvellement du classement 3 étoiles et obtention du label « Qualité Tourisme » pour le camping de l'III - Participation pour la mise en place de chalets alsaciens à New-York du 6 au 22 décembre 2019, avec dégustation de bredalas
4. L'enseignement supérieur
<ul style="list-style-type: none"> - Le Learning Center de l'UHA (campus de l'IIIberg) avec ses 3500m², espace de partenariat et d'acquisition ou de développement des compétences linguistiques, numériques, informationnelles et pédagogiques.
5. Le transfrontalier
<ul style="list-style-type: none"> - Manifestation Natur-e, partenariat entre m2A, et les communes de Chalampé et Neuenburg-am-Rhein, afin de sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement du territoire de l'agglomération, notamment sa biodiversité - Le projet « Musik vereint uns / la musique nous réunit » qui a permis à 100 jeunes musiciens des deux rives du Rhin de donner un concert commun à Neuenburg-am-Rhein et à l'Ecomusée.
6. Les transports et la mobilité
<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau plan de circulation des bus de Soléa - Le compte mobilité qui permet de changer de mode de transport (vélo voiture, transports urbains, parking, ...) via l'application qui permet de payer depuis son smartphone - Chaque année, 6 km d'aménagements cyclables dont en 2019 l'achèvement de la piste reliant Ottmarsheim à Chalampé
7. L'habitat et le renouvellement urbain
<ul style="list-style-type: none"> - Programmation du NPNRU 2020-2029 (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) qui concerne les villes d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim - Aides pour améliorer l'habitat, lutter contre le logement insalubre
8. La transition énergétique et écologique
<ul style="list-style-type: none"> - Opération « j'adopte des poules », défi « zéro déchet », charte du commerce écoresponsable, ...
9. Les déchets et la propreté
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'homogénéisation du mode et des fréquences de collecte des déchets. En 2019, 7 communes de plus dont Sausheim
10. La petite enfance
<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau relais d'assistantes maternelles à Mulhouse, travaux d'extension à Riedisheim, de rénovation à Ottmarsheim
11. Le périscolaire
<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des capacités du périscolaire à Pfastatt (école maternelle Fehlacker), à Mulhouse (écoles Porte du Miroir et Illberg)
12. Les personnes âgées
<ul style="list-style-type: none"> - La carte Pass'temps Senior, gratuite, pour les 65 ans et plus
13. La politique de la ville
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de lutte contre le décrochage scolaire
14. Les sports et leurs équipements
<ul style="list-style-type: none"> - Cryothérapie au Centre sportif régional d'Alsace

- 840 000 € investis en 2019 pour la maintenance et les travaux sur les équipements sportifs

15. La mutualisation et la coopération

- Le pôle métropolitain d'Alsace constitué de Mulhouse, Colmar et Strasbourg s'agrandit avec Haguenau et Saint-Louis. Ses actions de synergie portent notamment sur la mobilité, le développement économique et le tourisme

16. La communication

- Première soirée économique de m2A à La Maison de l'Alsace à Paris, objectif de mettre en avant les atouts du territoire

17. Les finances et les ressources humaines

- Signature d'une nouvelle convention avec le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)
- Renouvellement des conventions de participation aux complémentaires « santé » et « prévoyance »
- Subvention versée à l'Amicale du personnel de m2A en 2019 : 999 354 €

page | 15

Les moyens financiers en 2019 : les grandes lignes

Compte administratif et budgets annexes : dépenses

Compte administratif :	234 000 000 € en fonctionnement 49 700 000 € en investissement
Budget annexe « Transports urbains » :	70 300 000 € en fonctionnement 23 000 000 € en investissement
Budget annexe « Chauffage urbain » :	8 990 000 € en fonctionnement 10 040 000 € en investissement
Budget annexe « Zone d'Activités Economiques de Bantzenheim » :	45 700 000 € en fonctionnement 1 040 000 € en investissement

Zoom sur les dépenses communautaires d'équipement

Propreté urbaine et parc auto	1 487 744 €
Travaux sur le patrimoine touristique	507 987 €
Learning center	3 257 460 €
Périscolaire	416 497 €
Petite enfance	907 232 €
Parc zoologique et botanique	1 369 069 €
Travaux sur les zones d'activités	619 457 €
Réalisation de pistes cyclables	110 469 €
Centre de canoë kayak	282 323 €

Les deux grandes masses financières du budget communal : recettes

Les recettes à caractère fiscal	156 400 000 €
Les dotations et subventions	49 920 000 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette information.

Page | 16

Vous voudrez bien en délibérer.

POINT N°15 : REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE CONSULTATIF DU CORPS LOCAL DES SAPEURS-POMPIERS

Par délibération du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a constitué le Comité Consultatif du Corps Local des Sapeurs-Pompiers.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, déterminait la composition du CCSPV et désignait les membres suivants :

Membres titulaires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur Laurent GRAFF
- Monsieur Adrien GALLIATH

Membres suppléants :

- Monsieur Cédric MOURGUES
- Monsieur Jean-Jacques MISLIN
- Monsieur Michel DE LA TORRE

En application de l'arrêté du 7 novembre 2005 ce comité doit comprendre un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.

Les élections du corps communal se sont déroulées le 16 février 2021 et cinq grades sont représentés (Lieutenant, Adjudant, Sergent, Caporal et 1^{ère} classe).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Maintenir les membres précédemment désignés en tant que titulaires et suppléants comme suit :**

Membres titulaires :

- **Monsieur le Maire**
- **Monsieur Laurent GRAFF**
- **Monsieur Adrien GALLIATH**
- **Monsieur Cédric MOURGUES**
- **Monsieur Jean-Jacques MISLIN**

Membre suppléant :

- **Monsieur Michel DE LA TORRE**

- **Désigner quatre représentants suppléants supplémentaires.**

Vous voudrez bien en délibérer.

AFFAIRES SCOLAIRES

POINT N°16 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL SCOLAIRE DANS LES ECOLES POUR LA RENTREE 2021

Par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en œuvre de nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2018 pour trois ans, induisant pour notre commune une demande de dérogation dans le cadre légal de l'organisation du passage à la semaine de 4 jours, avec une répartition de 24 heures d'enseignement hebdomadaires des écoliers sur 8 demi-journées, ce qui nous a été accordée. Page | 17

La validation des horaires pour trois ans arrivant à échéance à la fin de la présente année scolaire, une nouvelle demande doit être formulée à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin, même si la commune souhaite une reconduction à l'identique.

Les 6 conseils d'école de notre commune, qui ont eu lieu en février 2021, ainsi que la Commission des Affaires Scolaires du 9 mars 2021, ont donné un avis favorable pour le maintien de l'organisation de la semaine et des horaires actuels, détaillés ci-dessous :

Groupe scolaire nord	Groupes scolaires centre et sud
8h00 - 11h30 3h30 13h30 - 16h00 <u>2h30</u> 6h00	8h10 - 11h40 3h30 13h40 - 16h10 <u>2h30</u> 6h00
Pause méridienne : 2h00	Pause méridienne : 2h00
Journée scolaire : 6h00 Semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) x 6h00 = 24h00	

Les délibérations des conseils d'école et du Conseil Municipal seront transmises à l'IEN pour avis.

Le Conseil municipal est invité à délibérer et à approuver l'organisation du temps scolaire tel que présenté ci-dessus pour une durée de trois ans.

Vous voudrez bien en délibérer.

ENVIRONNEMENT

POINT N°17 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LA REALISATION DU PARCOURS DE SANTE

En lien avec le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace, la commune procède actuellement au renforcement des digues de l'Ill.

Ces travaux empiètent de façon substantielle sur le parcours de santé et la commune est dans l'obligation de procéder à son réaménagement.

Les travaux consistent au réaménagement du cheminement sur 400 mètres pour un montant total de 27 372 €.

La Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace peuvent participer financièrement à ce projet.

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux	27 372 €	Région Grand Est	5 500 €
		CEA	5 500 €
		Commune	16 372 €
Total	27 372 €	Total	27 372 €

Page | 18

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter ces subventions.

Vous voudrez bien en délibérer.

MARCHES PUBLICS

POINT N°18: PRESTATION D'ENTRETIEN DE DIVERS ESPACES VERTS ET PLANTATIONS DANS LA COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Les marchés d'entretien des espaces verts sont arrivés à échéance au 31 décembre 2020. Une nouvelle consultation a été engagée au début de l'année 2021.

A l'ouverture des offres, il est apparu que les offres étaient largement au-dessus du budget alloué et ne permettaient pas l'attribution des offres. Le contexte sanitaire semble justifier l'augmentation excessive des prix. La consultation a dû être déclarée infructueuse et une nouvelle consultation, sous forme de procédure adaptée, a été engagée.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 15 février 2021. Les marchés sont répartis suivant l'allotissement suivant :

- Lot 01 : Rives du Quatelbach – Abords du lotissement expérimental et du lotissement "Le Chant des Oiseaux"
- Lot 02 : Abords du CD 38 et les trois giratoires (Espale, rue Ile Napoléon, Novotel)
- Lot 03 : Abords du CD 201 et les deux (rue des Bains et rue de la Hardt)
- Lot 04 : Colline de jeux
- Lot 05 : Fauchage des bas-côtés & terrains communaux

Les nouvelles offres ont été réceptionnées le 10 mars 2021. Quatre prestataires ont remis une offre.

Le Commission d'Ouverture des Plis a procédé à l'ouverture le 22 mars 2021. L'analyse est en cours d'exécution par les services techniques, et l'attribution aura lieu prochainement.

Afin de ne pas retarder davantage l'entretien des espaces verts, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés sur la base de l'estimation revue.

Celle-ci s'élève à 75 000 € HT an, soit 150 000 € HT pour les deux années.

Les nouveaux marchés seront conclus à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2021. Puis, ils seront reconductibles un an, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les crédits sont inscrits au Budget 2021 - Article 61521.

Il sera rendu-compte lors du prochain Conseil Municipal, des résultats définitifs de l'attribution de ces marchés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés d'entretien des espaces verts et plantations dans la commune de Sausheim, après avis favorable de la commission des marchés publics, aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses, dans la limite de 75 000 € HT par an, soit 150 000 € HT pour les deux ans.**

Page | 19

Vous voudrez bien en délibérer.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N°19 : DEMANDE D'AGREEMENT POUR RECRUTER UN SERVICE CIVIQUE

La commune de Sausheim accueille tous les ans une quarantaine de jeunes de 16 à 18 ans habitant le village.

Afin de compléter cette possibilité de recruter des jeunes qui pourraient participer à des actions particulières pour la commune, il pourrait être intéressant de recruter un ou plusieurs services civiques. Dans ce cadre, il est nécessaire de demander un agrément.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 mois minimum auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées ainsi que de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. La commune ne participe que pour une partie de la rémunération.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale chargée de la Cohésion Sociale.

Vous voudrez bien en délibérer.

DIVERS – COMMUNICATION